

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal**  
**Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria**

**SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023**

**OBJET / GAIA : Tarifs exposants fête du Gâteau Basque applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

**DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 6 décembre 2023**

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29  
Nombre de présents / hor zirenak : 17  
Nombre de votants / bozkatu dutenak : 20

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, Mme Corinne Othatceguy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, Mme Isabelle Ayerbe, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, Mme Carmen Gonzalez, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : Mme Marie Aristizabal, adjoint, M. Jean-Jacques Lassus, M. Sébastien Carre, M. Peio Etxeleku, M. Jean-François Lacosta, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, M. Xabier Heguy, conseillers municipaux.

Procuration : Mme Marie Aristizabal à Mme Yolande Huguenard, M. Jean-Jacques Lassus à M. Jean-Noël Magis, M. Sébastien Carre à M. Christian Devèze.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, M. Jean-Paul Eyherachar est désigné secrétaire de séance.

Sur proposition de Mme Aizpuru, adjointe, après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

**FIXE** ainsi qu'il suit les tarifs d'occupation du domaine public par les exposants lors de la fête du gâteau basque à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- Artisans d'art sous tente :
  - un jour = 80 €
  - deux jours = 100 €
- Artisans d'art avec leur matériel :
  - un jour = 50 € pour 3 mètres + 5 € par mètre supplémentaire
  - deux jours = 80 € pour 3 m + 5 € par mètre supplémentaire

- Producteurs sous tente :
  - un jour = 160 €
  - deux jours = 200 €
  
- Producteurs marché de bouche :
  - un jour = 50 € pour 3 mètres + 5 € par mètre supplémentaire
  - deux jours = 80 € pour 3 mètres + 5 € par mètre supplémentaire
  
- Association restauration : 50 € les deux jours
  
- Frais d'électricité :
  - un jour = 18 €
  - deux jours = 24 €
  
- Manège pour la fête du gâteau basque : forfait de 80 €
  
- Pêche aux canards & autres : forfait de 50 €
  
- Manège consommant de l'eau (piscine) : supplément de 20 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



**Jean-Paul EYHERACHAR**  
Saioko idazkaria



**Christian DEVEZE**  
Maire de Cambo-les-Bains  
Kanboko Auzapeza